

12 - Délégation de service public - Réseau de Chauffage urbain Planoise - Hauts du Chazal - SEVE - Rapport d'activité 2014

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la production, le transport et la distribution de chaleur sur la zone Planoise - Hauts du Chazal de Besançon à la Société SEVE via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie en affermage au délégataire le service de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
Date de signature de la convention	21 juillet 2006 Prise d'effet : 1 ^{er} septembre 2006
Durée de la convention	12 ans et 4 mois
Echéance de la convention	31 décembre 2018
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>La nature des énergies utilisées sont, dans l'ordre décroissant de priorité, les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - énergie en provenance de l'UIOM - bois - à titre complémentaire, la plus avantageuse des énergies suivantes : charbon, fuel lourd et gaz. <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	SEVE Filiale de SECIP - GDF-SUEZ - IDEX
Coordonnées du délégataire	9 rue Belin 25000 Besançon
Dirigeants	Président : M. LACAZE Directeur : M. VADROT

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet NALDEO (ex-POYRY) qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2014 on retiendra :

2.1 Le réseau

La Société SEVE alimente en énergie 197 points de facturation desservant 8 710 logements, un industriel (Société FCI) et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjot et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (unités de répartition forfaitaire) souscrit s'élève à 106 855,68. Il est en baisse de 0,6 % par rapport à 2013. Cette évolution est liée à des déraccordements compensés par des raccordements dont les principaux sont :

- raccordement du bâtiment Orée du Parc (+ 116,82 URF)
- raccordement du bâtiment Clos Vesontio (+ 158,96 URF)
- raccordement du bâtiment résidence Bellevue (+ 111,43 URF)
- déraccordement du Forum (- 755,64 URF).

2.2 Les pannes

Les principales pannes et interventions recensées pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

○ En chaufferie :

- Chaudière charbon G4 : après une fuite sur tube parcours arrière, une réfection partielle du faisceau a été réalisée. Le générateur a été arrêté près d'un mois entre novembre et décembre 2014.
- Chaudière fioul G1 : problème suite à la modification de la canne brûleur assistance vapeur (eau dans la manchette d'air primaire). L'analyseur d'oxygène a été remplacé.
- Chaudière gaz/fioul G5 : vanne de régulation fioul HS.
- Deux incidents sur la chaudière bois G6 : problème sur la pompe chaudière et sur le variateur (vis cendre HS). La grille de combustion a été révisée, le convoyeur bois a été partiellement révisé. Un problème de bourrage s'est par ailleurs produit sur une vis cendre dans les tubes de fumées (vis à remplacer début 2015).

Notons que le générateur bois G6 a par ailleurs passé sa requalification décennale.

○ Sur le réseau :

- Une fuite du réseau «primaire» rue Paul Milleret (réparée le 3 mars 2014, avec coupure du bâtiment Patio 2), et
- Une fuite d'environ 200 m³ au niveau de la boucle de la sous-station 3, réparée le 3 novembre.

○ En sous-stations :

- Bâtiment E2 : fuite de joint sur une vanne d'isolement en pied de bâtiment (mai 2014, 10 heures de coupure).
- «Piscine» : panne électrique sur le servo-moteur de la régulation du primaire (juin 2014, 3 heures de coupure).
- «Jean de Vienne 2» : un tube échangeur du primaire percé (11 juin 2014, 4 heures de coupure pour réparation).

- «Bâtiment 8/4» : remplacement de l'échangeur primaire (15 septembre 2014, 48 heures de coupure).
- «214 logements» : remplacement de l'échangeur primaire (18 septembre 2014, 48 heures de coupure).
- «Hauts du Chazal» : coupure du primaire pendant 3 heures suite au by-pass du CHRU et coupure électrique (octobre 2014).

Le générateur de secours Mock a été mis en fonctionnement 33 heures, soit moins que l'an dernier (65 h). L'utilisation de ce générateur de secours est due à des arrêts ou pannes sur les lignes de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères.

Pour tenir compte des besoins de puissance croissants du secteur des Hauts du Chazal, et en attendant la mise en service de la nouvelle chaufferie, le générateur G3, déjà autorisé en secours, a été autorisé à fonctionner en appoint par grand froid entre 2011 et 2014 par un arrêté préfectoral complémentaire du 5 décembre 2011. L'autorisation de fonctionnement en appoint est arrivée à échéance à la fin de la saison de chauffe 2013/2014.

Le générateur ne fonctionne plus en «appoint» et a été utilisé pendant 54 h en secours pendant l'exercice 2014 en raison de dysfonctionnements sur le générateur G1, G4 ou G5.

2.3 Les consommations

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 144 DJU (Degrés jours unifiés), soit - 22,9 % par rapport à 2013 : il a donc fait globalement beaucoup plus chaud en 2014.

La livraison totale d'énergie en sous station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 124 826 MWh. Elle se répartit et évolue de la façon suivante :

Evolution de la consommation en MWh	2014	Part sur total	2013	Part sur total	Variation 2013-2014
Chauffage	100 663	80,6 %	130 935	84,5 %	- 23,1 %
Eau chaude sanitaire	24 163	19,4 %	24 023	15,5 %	+ 0,6 %
Total	124 826	100 %	154 958	100 %	- 19,4 %

Chauffage :

La consommation de chauffage s'élève à 100 663 MWh en 2014, soit une baisse de - 23 % entre 2013 et 2014. La raison majeure de cette baisse est la moindre rigueur climatique. Si l'on neutralise les abonnés nouveaux ou étendus, la consommation de chauffage à rigueur égale est stable pour les bâtiments existants (hausse apparente de + 0,7 % due uniquement à la part d'eau chaude sanitaire non connue du Centre Hospitalier).

La consommation de chauffage se répartit entre 50 582 MWh pour les logements (50 %) et 50 081 MWh pour les équipements (50 %). Pour les raisons évoquées ci-dessus, les consommations de ces deux catégories d'usagers sont en baisse par rapport à 2013.

- Avec 50 582 MWh en 2014, la consommation de chauffage des logements est en baisse de 26,3 % par rapport à 2013.
- La consommation unitaire de chauffage par logement ramenée au nombre de DJU, mesurée par le ratio kWh/log/DJU est en baisse de 4,2 % par rapport à 2013 et s'établit à 2,71.

o Equipements (CHRU, locaux Ville, entreprises...) :

- La consommation de chauffage des équipements entre 2013 et 2014 est en baisse de 19,6 %, moins fortement que la rigueur climatique (- 22,9 % mesurée en DJU) : cette différence s'explique par le plus gros abonné, le CHRU Jean Minjoz, dont la consommation n'est pas entièrement corrélée aux DJU (elle cumule des besoins de chauffage et d'ECS), dont la baisse n'est «que» de 13,4 %.

- Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont pour leur part diminué de 24,5 %, soit un peu plus fortement que la rigueur climatique.

- On notera deux fortes baisses des consommations des Douanes (- 97,9 %) et de l'industriel FCI (- 61,4 %).

Pour mémoire, les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

Eau chaude sanitaire (ECS)

La consommation d'eau chaude sanitaire des logements s'est élevée en 2014 à 217 928 m³, soit une augmentation de + 0,7 %.

Seule la consommation des équipements est en baisse par rapport à 2013 : - 16,8 %.

La consommation annuelle moyenne d'un logement est de 25 m³, valeur qui se situe en dessous de la moyenne nationale.

2.4 Les énergies

Le réseau de chaleur est alimenté par l'utilisation de plusieurs sources d'énergie : vapeur d'eau (en provenance de l'UIOM), bois, gaz, fioul et charbon.

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit l'atteinte d'une mixité-cible entre ces différentes énergies pour une rentabilité et des coûts à l'utilisateur optimisés.

La mixité

Caractéristiques 2014 des énergies consommées :

- La récupération de vapeur fournie par l'UIOM est en hausse de 13,5 % par rapport à l'exercice 2013, mais la consommation de toutes les autres énergies a baissé durant l'exercice 2014. L'énergie totale produite en sortie chaufferie est en baisse de 17 %.

- Par conséquent, la part de l'énergie récupérée sur l'UIOM dans le mix énergétique a augmenté, passant de 30,4 % à 41,6 %. La consommation de bois (hors G7 et G8) en chaufferie a elle augmenté de 20 % alors que toutes les énergies fossiles ont baissé en proportion.

- Le fioul lourd en particulier a été fortement utilisé au cours des mois de janvier et décembre malgré la première mise en service de la nouvelle chaufferie avec utilisation des chaudières bois G7 et G8 en décembre. Le gaz a lui été fortement utilisé en novembre.

La mixité des énergies utilisées en 2014 pour alimenter le réseau de chaleur et eau chaude sanitaire s'établit ainsi :

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2014	Mixité utilisée pour la tarification 2014
Vapeur provenant de l'usine d'incinération	41,6 %	34,0 %
Charbon	12,3 %	15,0 %
Bois	23,5 %	25,0 %
Fioul Lourd n°2 TBTS	19,4 %	15,0 %
Gaz sous chaudières	3,2 %	11,0 %

Malgré la précaution prise pour ajuster au mieux la mixité prévisionnelle de facturation, la mixité réelle s'est de nouveau éloignée des pourcentages prévus pour l'exercice dans l'établissement des factures. En effet, la rigueur climatique faible en 2014 a permis de privilégier la vapeur provenant de l'UIOM. Toutefois, la consommation du fioul lourd reste plus importante que prévu.

Rappelons qu'une facture de régularisation n'est établie que si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes. Ce pourcentage étant atteint sur la vapeur, le fioul et le gaz, il y a eu une régularisation en 2014 qui a entraîné cette fois un avoir de 3 % sur la facturation R1.

Ces régularisations de facturation sont toujours délicates pour les abonnés : la Ville de Besançon tente d'ajuster la mixité pour diminuer la probabilité de ces imprévus, mais il est impossible d'anticiper les fortes variations climatiques (23 % d'écart entre 2013 et 2014). La nouvelle chaufferie ajoute à l'incertitude sur 2015, faute de référence en exploitation effective.

Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie et du réseau constaté en 2014 (76,7 %) est encore en diminution de moins d'un point par rapport à l'année précédente. On notera la mise en marche des chaudières bois G7 et G8 sur les mois de novembre et décembre 2014, avec un rendement meilleur que prévu (88 %).

Malgré la hausse de la part de récupération de chaleur (vapeur UIOM), les consommations d'énergie ont été revues à la baisse. Toutefois, on peut noter une baisse (84,7 % contre 87,3 % en 2013) dans le rendement du réseau (déduit des rendements théoriques de production), mais il faut dire que l'énergie convoyée a été moins importante du fait de la douceur climatique : les pertes n'ont donc pas augmenté en volume.

Le prix des énergies

Le prix de la chaleur découle du prix de chaque énergie et de la mixité prévue et obtenue. Il se traduit par un tarif dit «R1».

Evolution des tarifs R1 utilisés pour la facturation aux usagers selon formules de révision du contrat :

Moyenne des tarifs R1 en € HT / MWh	2008	2009	2010	2011	2013	2014	Variation / N-1
R1 vapeur	25,40	25,47	27,62	28,43	28,39	28,28	- 0,4 %
R1 bois	28,86	27,95	29,93	29,29	29,57	29,73	+ 0,6 %
li0R1 charbon	33,39	38,65	43,82	39,25	35,01	33,03	- 5,6 %
R1 gaz	58,62	48,86	58,99	66,07	68,37	66,12	- 3,3 %
R1 fioul	46,51	58,27	73,19	83,83	77,03	72,04	- 6,5 %

On observe une nette baisse du tarif du fioul lourd et du charbon entre 2013 et 2014. Le gaz connaît pour sa part une baisse mais moindre de 3,3 % en 2014. Le prix de la vapeur a lui diminué de 0,4 %. La combinaison de ces évolutions et la mixité atteinte aboutissent à un tarif R1 en forte baisse pour l'utilisateur, d'environ 12 % (Cf. § 3.2).

Pour mémoire, l'évolution du prix du gaz est différente de celle du tarif réglementé.

Nota : L'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révisions et non des prix d'achat des combustibles par SEVE.

2.5 Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

La performance du réseau est mesurée par plusieurs indicateurs, comme par exemple : taux d'interruption de service, consommation d'eau sur le réseau, taux d'appel de puissance, renouvellement des installations...

Les résultats obtenus au titre de 2014, comme les années précédentes, sont satisfaisants.

Les rejets atmosphériques

En valeur absolue, les rejets de la chaufferie ont globalement diminué en 2014 en raison de la douceur climatique et de la baisse des consommations des abonnés. Des dépassements ponctuels ont néanmoins été observés, dans les rapports APAVE et les mesures en continu :

- les rejets de SO₂ de la chaudière 1 fioul lourd dépassent la VLE (valeur limite d'exposition). Le rapport remis à la DREAL souligne le fait que les valeurs moyennes journalières des mesures en continu de ces 2 jours d'essais étaient, elles, bien en dessous des valeurs de cette mesure périodique. SEVE indique que cette valeur est liée à une teneur en soufre du combustible (fioul TBTS). Une nouvelle mesure est commandée pour vérification.

- les rejets de NO_x de la chaudière bois dépassent également la VLE, même si cette valeur est dans la tolérance liée à l'incertitude de la mesure.

- Concernant le générateur G1, le rapport fait état de deux valeurs non conformes pour les mois de mai et juin 2014 dû à une sonde défectueuse sur l'analyseur de poussières. Le rapport souligne que ce générateur a très peu fonctionné pendant ces deux mois (seulement 35 h).

- Concernant le générateur G6, le rapport fait état de d'une valeur en CO non conforme en décembre suite à un problème sur la grille de combustion entraînant des arrêts du générateur pour déblocage.

Il n'y a pas de problèmes intrinsèques aux générateurs par rapport aux normes actuelles. Lors de l'instruction de l'arrêté d'autorisation de la nouvelle chaufferie attenante, la DREAL a confirmé à la Ville qu'elle considérerait la chaufferie actuelle comme une installation existante et non une installation modifiée.

Les rejets aqueux - effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine sont désormais mesurés sur un point de mesure. C'est la Société IRH qui a réalisé ces mesures du 18 au 19 septembre 2014.

Les résultats sont comparés aux exigences du nouvel Arrêté Préfectoral du site (AP 2013-345-0004), qui ont renforcé les seuils applicables : les rejets restent conformes y compris à ces valeurs réduites. Les travaux de mise aux normes réalisés en 2013 sont donc pleinement satisfaisants.

Les émissions de CO₂

Les mesures réalisées donnent les résultats suivants :

	Tonnes de CO ₂		Evolution
	2014	2013	
Charbon	7 943	16 373	- 51,5 %
Bois	0	0	0
Fuel lourd	8 609	13 546	- 36,4 %
Gaz	1 208	2 963	- 59,2 %
TOTAL	17 782	32 882	- 45,9 %

Le coefficient d'émissions de CO₂ par le réseau de Besançon, tel que validé par Bureau Veritas dans le cadre du plan de surveillance, est de 142 kg par kWh livré sur l'exercice considéré.

Cette valeur est la plus basse des 3 dernières années (167 kg/MWh en 2011 ; 180 kg/MWh en 2012 ; 211 kg/MWh en 2013) : la mixité des combustibles a en effet été plus avantageuse du fait de la faible rigueur climatique.

Le contenu CO₂ du réseau de Planoise va diminuer avec la nouvelle chaufferie : pour qu'elle puisse être prise en compte dès à présent dans le calcul des consommations d'énergie primaire des constructions neuves respectant la RT 2012, la Ville de Besançon a déposé un dossier dit «Titre V».

La commission Titre V réseaux de chaleur RT2012 du 19 novembre 2014 a validé le contenu CO₂ officiel du réseau de Planoise : il sera désormais de 70 kg/kWh, soit une diminution par 2 par rapport aux valeurs constatées antérieurement en 2014 (année douce) et par 3 par rapport à 2013 (année froide).

2.6 Le Développement Durable

La Société SEVE possède 2 voitures électriques sur un parc de 10.

Le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie :

- Calcul du R2 sur des URF (unité de répartition forfaitaire) basées sur la puissance et la consommation moyennes sur 3 ans. Cette méthode permet de répercuter les économies durables d'énergie non seulement sur le R1 (consommation) mais également sur le R2 (abonnement),

- Option maîtrise de l'énergie : Les abonnés ont la possibilité de souscrire à tout moment une option de «maîtrise de l'énergie», qui leur permet d'obtenir un intéressement financier en fonction de leur consommation réelle. Trois bailleurs sociaux (GBH, SAIEMB Logement et en partie Habitat 25) ont souscrit à ce contrat en 2014. En 2014, 32 usagers ont souscrit à l'option de maîtrise de l'énergie soit 2 de plus qu'en 2013.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Les relations avec les usagers

L'information des usagers se fait par une réunion annuelle avec leurs représentants, une plaquette et un site internet. Une lettre d'information a été distribuée en juillet 2014.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2014 a donné une note moyenne de 8, en baisse puisqu'elle était de 8,3 en 2013. L'indicateur de qualité des services s'est cependant maintenu (8 au lieu de 7,9), la baisse concernant l'indicateur «image de SEVE».

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2014 (la dernière remontant à 2009 pour des nuisances sonores pendant des travaux).

Impayés

Le taux d'impayés avec retard de plus de six mois est de 0,42 %, en hausse par rapport à 2013 (0,10 %). Il est toujours constitué majoritairement par un syndic de copropriété.

3.2 Les tarifs

Prix moyens facturés TTC aux abonnés (avec correction de mixité en 2014) :

Postes	2014	2013	Variation en €	Variation en %
R1 énergie Chauffage Prix moyen facturé (€ TTC par MWh)	40,53	46,92	- 6,39	- 13,6 %
R1 énergie ECS (eau chaude sanitaire) Prix moyen facturé (€ TTC par m ³)	4,42	5,04	- 0,62	- 12,4 %
R2 (abonnement hors R25) Prix moyen facturé (€ TTC par URF)	37,97	37,67	+ 0,30	+ 0,8 %

Entre 2013 et 2014, le coût de la chaleur «R1» a nettement baissé : la baisse du prix des énergies fossiles et de la vapeur a eu un fort impact sur la facturation.

Le prix unitaire du poste R2, constitué du coût de l'abonnement et des coûts liés aux installations (entretien, renouvellement, réparation) revenant au délégataire (donc hors R25) a globalement augmenté de + 0,8 %. Cette augmentation correspond à l'évolution des indices INSEE, qui subissent une inflation modérée, à l'exception de l'électricité (+ 3,6 %).

Le terme R25, qui couvre les dépenses engagées par la Ville sur le réseau de chaleur notamment pour le financement des mises en conformité, n'a pas varié.

Coût au logement

Les charges primaires d'un logement moyen ont été, pour l'exercice 2014, égales à :

- pour le chauffage : 608,41 € TTC (742,82 € TTC en 2013)
- pour l'ECS : 118,08 € TTC (132,19 € TTC en 2013)
- coût global : 726,49 € TTC (875,01 € TTC en 2013).

Ce coût global moyen est constitué à 53,5 % de factures R1 (soit 389 € TTC/logement) et à 46,5 % de factures R2 (soit 338 € TTC/logement).

Le coût global moyen au logement en 2014 est en baisse de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse, due à la moindre rigueur climatique de la saison, a fait baisser les charges de chauffage par logement de plus de 18 %. Les charges d'eau chaude sanitaire par logement ont elles aussi diminué de plus de 10 %.

3.3 Le personnel

En 2014, la Société SEVE a employé 18 ETP, essentiellement des conducteurs et des agents de maintenance.

3.4 Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Au titre de 2014, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Installations et travaux

Les principaux travaux réalisés au titre de 2014 conformément aux obligations du délégataire sont les suivants :

- Travaux sur grille, réfractaire et convoyeur sur chaudière G6
- Travaux sur grille et électrofiltres sur chaudière G4²
- Remplacement vis transfert cendre de la chaudière biomasse (G6)
- Poursuite du développement des documents relatifs à la certification.

La Société SEVE a produit l'ensemble des attestations de conformité, de sécurité, d'assurances prévues au contrat et liées au domaine spécifique d'activité.

Certification

La Société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- ISO 9001 pour la qualité
- ISO 14001 pour l'environnement
- ILO OSH pour la sécurité.

Cette certification est toujours maintenue dans les trois domaines.

4. Les comptes de la délégation

La Société SEVE SAS est détenue à 100 % par le groupe GDF-Suez Energies services, via les Sociétés SECIP et COFELY.

4.1 Situation financière 2014

Les états financiers au 31 décembre 2014 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Chiffres clés

En K€	2014	2013	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	- 241	133	- 374	
Chiffre d'affaires	8 692	10 812	- 2 120	- 19,2 %
Total des charges d'exploitation (hors amort. et prov.)	8 666	10 486	- 1 820	- 17,4 %
Fonds propres	333	709	- 375	- 53 %
Effectifs ETP	18 ETP	18 ETP	-	stable

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2014.

Commentaires

Pour la première année depuis la signature du contrat de délégation, la Société SEVE réalise un déficit. D'un montant de 241 K€, ce déficit est directement issu de l'activité, tout comme les résultats des années précédentes : il y a peu d'influence des résultats financiers et exceptionnels.

Le déficit 2014 résulte essentiellement de la baisse de chiffre d'affaires (- 2 120 K€ entre 2013 et 2014) qui n'est pas accompagnée d'une diminution équivalente des charges, puisqu'elles baissent de 1 820 K€ (hors dotations aux amortissements et provisions). Le total des recettes permet tout juste de couvrir en 2014 le total des dépenses, mais le jeu des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat négatif de 241 K€.

Les ratios financiers et de gestion subissent le déficit et sont donc moins performants que les années précédentes ; cependant, la situation financière reste saine et les indicateurs globalement positifs. Rappelons que, en application des principes du groupe COFELY-SUEZ, les résultats des années précédentes ont été systématiquement remontés en dividendes à la maison mère, ce qui conduit à ne pas renforcer les fonds propres de la Société SEVE dédiée.

Résultat d'exploitation

Tant la vente d'eau chaude (chauffage et eau chaude sanitaire) que les prestations (exploitation et maintenance) voient leurs recettes diminuer entre 2013 et 2014, pour atteindre un montant total de 8 692 K€ en 2014. Cependant, la baisse est essentiellement constatée sur les ventes d'eau chaude, en lien avec les explications mentionnées ci-dessus dans le présent rapport : baisse des consommations du fait d'un hiver doux, utilisation accrue de la vapeur d'eau de l'usine de traitement des ordures ménagères, baisse du coût des énergies fossiles.

Le volume des charges de l'année 2014 s'élève à 8 666 K€ hors dotations aux amortissements et provisions. Trois principaux postes représentent 7 253 K€ soit 83,7 % des charges d'exploitation :

- les achats d'énergie pour 4 617 K€ (en baisse de 24 % par rapport à 2013),
- les frais de personnel, pour 990 K€ en 2014 hors personnel intérimaire,
- les frais de sous-traitance, d'honoraires et de contrôles, pour 1 646 K€, en baisse de 17,5 % par rapport à 2013 (retour au niveau de 2012).

4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité pour adopter le programme des travaux de mise en conformité 2014, qui sont à la charge de la Ville, dans sa séance du 22 mai 2014. Lors de sa séance du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal a également été saisi pour adopter l'avenant n° 8 à la convention, avenant portant sur l'évolution des éléments et modalités du calcul de la facturation, des tarifs et des redevances dans le but de réduire la facture pour les logements.

Compte de renouvellement - Gros entretien et réparations

La Société constitue des provisions pour gros entretien-réparation et pour renouvellement de matériel conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de DSP et en appliquant les méthodes de calcul du groupe GDF-Suez.

Le solde cumulé depuis le 1^{er} septembre 2006 s'élève à 966,7 K€ HT au 31/12/2014.

Redevance

Au titre de 2014, la Société SEVE SAS a versé à la Ville de Besançon une redevance d'un montant de 709 380,67 €.

Elle a également reversé le terme R25 collecté pour un montant de 295 677,57 €.

La redevance et le terme R25 servent à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

Conclusion

Les engagements du contrat sont respectés: qualité du service, suivi technique des installations, conditions financières. Le déficit financier 2014 ne remet pas en cause la poursuite de l'activité et la situation financière reste saine, intégrée dans la politique du groupe Cofely-Suez. L'activité et les résultats de l'exploitation 2015 seront influencés par la mise en route de la nouvelle chaudière.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2014 par la Société SEVE dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.